2 avril 1981 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing accordée au "Nouvel Alsacien", parue le 2 avril 1981.

Q - Si vous êtes réélu, que ferez-vous pour améliorer la situation de l'Alsace souvent délaissée par les pouvoirs publics ?
R - Non l'Alsace n'a pas été délaissée par les pouvoirs publics. Durant mon septennat, un effort financier sans précédent a été accompli par l'État en Alsace, dans le domaine des équipements publics. Les crédits d'investissements de l'État ont été en moyenne, de 1975 à 1981, de 45 % supérieurs en volume au niveau moyen des années 1971 à 1974. Cette progression, qui tient compte de l'érosion monétaire, a encore été plus spectaculaire pour les communications et les télécommunications. Dans ce domaine les crédits ont plus que doublé en volume.
Les résultats sont visibles par chacun !
Cette politique doit être poursuivie pour plusieurs raisons : pour des raisons qui tiennent à l'Alsace et à ses besoins, pour des raisons qui tiennent à la place de l'Alsace en France et en Europe et enfin, parce que Strasbourg est, et doit rester, une des capitales de l'Europe.
Au-delà du réseau autoroutier existant, il conviendra de réaliser les contournements de plusieurs grandes agglomérations alsaciennes.
S'agissant du projet de canal reliant le Rhin au Rhône, la loi confiant à la Compagnie Nationale du Rhône la réalisation de cette liaison ayant été adoptée par le Parlement, son exécution est désormais possible.
Enfin, le soutien exceptionnel de l'État aux liaisons aériennes entre Strasbourg et les grandes villes d'Europe sera poursuivi, marquant la vocation européenne de Strasbourg.
L'État continuera d'encourager la diversification industrielle en aidant les investissements en Moyenne Alsace et dans les vallées vosgiennes. La reconversion des bassins de potasse sera assurée par un programme général. Nous disposons sur ce point des conclusions du groupe de travail que j'avais constitué en mai 1979.
Enfin, l'industrialisation textile pourra se moderniser en bénéficiant des aides qui viennent d'être décidées par le gouvernement.
Q- La spécificité culturelle et linguistique de notre région sera-t-elle renforcée ?
R - L'histoire et la géographie confèrent à l'Alsace une particularité culturelle qui constitue un atout pour l'Alsace et pour la France.
L'usage et l'enseignement du dialecte doivent être maintenus. Cela pour préserver le patrimoine alsacien. Le bilinguisme doit être encouragé, parce qu'il découle de la spécificité alsacienne, mais aussi que la connaissance d'une deuxième langue vivante constitue un facteur positif dans la vie intellectuelle et économique d'une région naturellement portée vers les échanges européens et internationaux. Les moyens dégagés dans la deuxième charte culturelle garantissent l'exécution de cette politique culturelle. Cette action sera poursuivie.
Q - En Alsace on est très sensible à toutes les menaces qui pèsent sur l'enseignement libre. Quelle sera votre politique dans ce domaine ?
R - L'enseignement libre joue un rôle essentiel dans notre pays et il le joue à plusieurs titres. Il permet aux parents qui le souhaitent, de donner à leurs enfants le mode d'éducation qui correspond à leurs préférences religieuses ou morales. Il permet de scolariser un nombre considérable d'enfants français en respectant les règles générales et les programmes de notre enseignement. Il constitue dans notre société un élément de pluralisme auquel je suis particulièrement attaché. Je constate que l'enseignement libre est très largement accepté par les Français. Les lois, qui ont été votées il y a 20 ans, font désormais l'objet d'un consensus très large.
Elles ont permis d'assurer aux établissements d'enseignement privé les financements dont ils avaient besoin. Je me suis efforcé, depuis 1974, de poursuivre la grande réforme de Michel Debré en faveur de l'enseignement privé. Les moyens de fonctionnements nécessaires ont été accordés par les différents budgets.
Aujourd'hui, les querelles anciennes sont dépassées. Il ne devrait venir à l'esprit de personne de remettre en cause la concertation qui a été ainsi instaurée à la plus grande satisfaction des parents et des éducateurs. Il convient naturellement de parfaire l'¿uvre déjà accomplie dans l'esprit de paix et d'équité qui a prévalu jusqu'ici. J'y veillerai personnellement.